



**Avenant N°9
A la convention de concession syndicale
pour le service public de la
distribution de gaz intervenue le 25 mars 2005**

**En vue de l'intégration des communes de
Creuzier le Vieux
La Chapelaude
Lapalisse
Premilhat
Varennes sur Allier
Vendat**

AVENANT N°9 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ INTERVENUE LE 25 MARS 2005

Entre les soussignés :

- Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) représenté par son Président Monsieur Bernard BONILLO, regroupant les communes dont la liste figure à l'annexe 1 de la présente convention, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 13 mars 2012, transmise à Monsieur le Préfet le 28 mars 2012 accompagnée du projet d'avenant,

désigné ci-après par l'appellation : "**l'autorité concédante**"

Et

- GrDF, SA au capital de 1 800 000 000 euros – 444 786 511 RCS Paris - dont le siège social est à PARIS (9^{ème}), 6 rue Condorcet, représentée par :
Monsieur Olivier COURSIMAULT, Directeur des Régions Île de France et Auvergne – Centre – Limousin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Madame Laurence HEZARD, Directeur Général de GrDF en date du 12 octobre 2010,

désigné ci-après par l'appellation : "**le concessionnaire**",

EXPOSE

Compte tenu

- de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre le Syndicat d'Énergie de l'Allier, et Gaz de France le 25 mars 2005
- de la délibération du conseil municipal de la commune de Creuzier-le-Vieux en date du 19 décembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
- du contrat de concession communale de Gaz de France avec la commune de Creuzier le Vieux signé le 29 novembre 1989
- de la délibération du conseil municipal de la commune de La Chapelaude en date du 21 décembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
- du contrat de concession communale de Gaz de France avec la commune de La Chapelaude signé le 25 février 2003
- de la délibération du conseil municipal de la commune de Lapalisse en date du 03 novembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
- du contrat de concession communale de Gaz de France avec la commune de Lapalisse signé le 10 mars 1993
- de la délibération du conseil municipal de la commune de Prémilhat en date du 14 novembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert

- de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
- du contrat de concession communale de Gaz de France avec la commune de Prémilhat signé le 05 juillet 1999
 - de la délibération du conseil municipal de la commune de Varennes sur Allier en date du 13 décembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
 - du contrat de concession communale de Gaz de France avec la commune de Varennes sur Allier signé le 9 novembre 1989
 - de la délibération du conseil municipal de la commune de Vendat en date du 18 novembre 2011 portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz, délibérations décidant du transfert de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice en matière de distribution du gaz » au profit du Syndicat d'Énergie de l'Allier,
 - du contrat de concession de Gaz de France avec la commune de Vendat renouvelé le 27 février 1996
 - du transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GrDF au 1er janvier 2008 (article 14 de la loi n°2004-803 du 09 août 2004 modifiée).

il a été convenu de ce qui suit.

Article 1er – A la liste des communes adhérentes au SDE03 ayant délégué leur compétence pour la distribution de service du gaz, il y a lieu d'ajouter les six communes de Creuzier le Vieux, La Chapelaude, Lapalisse, Prémilhat, Varennes sur Allier et de Vendat. Cette liste est actualisée. La liste mise à jour figure en annexe 1 du présent avenant.

Article 2 – Pour les six communes indiquées à l'article 1, le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre l'autorité concédante et Gaz de France le 25 mars 2005 ainsi que ses avenants, s'appliquent dans leur intégralité à compter du jour où l'autorité concédante aura accompli les formalités propres à rendre cet avenant exécutoire selon les articles L 2131-1 à 3121-7 du Code Général des collectivités territoriales, et à pour terme celui du contrat de concession signé entre l'autorité concédante et Gaz de France..

Article 3 – Le présent avenant est établi en trois exemplaires, et dispensé des droits d'enregistrement.

Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à Moulins

Le

Pour l'autorité concédante,
Le Président du SDE03

Pour le concessionnaire,
Le Directeur des Régions
Île de France et Auvergne – Centre – Limousin

Bernard BONILLO

Olivier COURSIMAULT

ANNEXE 1 à l'avenant N°9 à la convention en date du 25 avril 2005 relative à la concession syndicale du SDE03 à GrDF

Le territoire de la concession comprend au jour de la signature du présent avenant **les soixante et une communes** suivantes, communes qui ont transféré leur compétence gaz au SDE03 :

INSEE	COMMUNE	Date délibération transfert compétence
03019	Beaulon	05 novembre 2002
03023	Bellerive sur Allier	23 octobre 2007
03025	Bessay s/Allier	18 septembre 2006
03027	Bézenet	19 octobre 2006
03032	Blomard	12 décembre 2006
03036	Bourbon l'Archambault	02 octobre 2006
03040	Bressolles	12 décembre 2002
03044	Brugheas	15 novembre 2002
03046	Buxières les Mines	06 novembre 2006
03052	Chamblet	07 novembre 2002
03055	La Chapelaude	21 décembre 2011
03060	Charmeil	13 septembre 2006
03081	Colombier	26 novembre 2002
03082	Commentry	15 janvier 2003
03085	Coulandon	14 novembre 2002
03093	Creuzier-Le-Neuf	25 septembre 2006
03094	Creuzier-Le-Vieux	29 novembre 2011
03099	Deux-Chaises	11 février 2003
03100	Diou	24 novembre 2006
03102	Dompierre s/Besbre	13 décembre 2002
03103	Donjon (Le)	19 septembre 2006
03104	Doyet	30 août 2006
03106	Durdat Larequille	05 octobre 2006
03111	Estivareilles	18 octobre 2002
03118	Gannat	25 octobre 2006
03126	Hauterive	27 septembre 2006
03128	Huriel	21 septembre 2006
03138	Lapalisse	03 novembre 2011
03140	Lavault Sainte Anne	18 octobre 2006
03159	Malicorne	15 novembre 2002
03186	Montmarault	29 août 2006
03187	Montoldre	06 octobre 2006
03189	Montvicq	26 septembre 2006
03193	Montet (Le)	14 janvier 2003
03195	Néris les Bains	25 octobre 2006
03200	Neuvy	02 octobre 2006
03211	Prémilhat	14 novembre 2011
03212	Quinssaines	08 septembre 2006
03217	Saint-Angel	22 septembre 2006
03219	Saint-Bonnet-de-Four	18 septembre 2006
03236	Saint-Germain-des-Fossés	24 octobre 2006
03242	Saint-Loup	05 septembre 2006
03247	Saint-Menoux	17 janvier 2003
03254	Saint Pourçain sur Sioule	29 septembre 2006
03257	Saint Prix	23 octobre 2006
03258	Saint-Rémy-en-Rollat	26 novembre 2002
03260	Saint-Sornin	25 novembre 2002
03262	Saint-Victor	20 octobre 2006
03264	Saint-Yorre	08 septembre 2006
03273	Seuillet	22 septembre 2006
03275	Souigny	29 septembre 2006
03286	Toulon sur Allier	31 août 2006
03290	Trévol	18 septembre 2006
03292	Tronget	20 septembre 2006
03298	Varenes sur Allier	13 décembre 2011

INSEE	COMMUNE	Date délibération transfert compétence
03301	Vaux	29 septembre 2006
03304	Vendat	18 novembre 2011
03305	Verneix	22 septembre 2006
03314	Villebret	18 septembre 2006
03315	Villefranche d'Allier	18 novembre 2002
03321	Yzeure	06 octobre 2006

COMITÉ SYNDICAL du 13 mars 2012 à 10H00

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES composant le Comité Syndical	:	56
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE Présents	:	32

Le 13 mars 2012 à 10H00, le Comité Syndical s'est réuni au siège, lieu dit «Fromenteau», Toulon sur Allier, sous la présidence de Monsieur Bernard BONILLO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Anne-Marie DEFAY, Messieurs Jean-Pierre MICHARD, Yves SIMON, Vice-Présidents.

Messieurs Serge BAS, Pierre BERNALIER, Gilles BERRAT, Pierre BLANC, Yves BOIREAU, Georges CHALMET, Serge DEBOURGES, Olivier GUIOT, Pierre JOLION, Madame Nicole GUILLOMET suppléant M. LA DELFA, Messieurs Joël LEFEBRE, Hugues MARCAUD, Gilles MARTIN, René MATHONIERE, Bernard MESPLES, Robert PAULI, Madame Arlette PHILIPPON, Madame Jeannine PETELET suppléant Monsieur Pascal DEVOS, Monsieur Jacques PILLOT, Monsieur Jacques POMMIER suppléant de Monsieur Jean-Paul BOUGEROL, Pierre POYET suppléant de Monsieur Fernand BOFFETY, Madame Monique RASTOIX, Monsieur Roger TUREAU.

Pour les communautés de communes adhérentes :

Messieurs Daniel BEURRIER, Christian GLODT, Georges PINTON, Daniel GUETAUD, Monsieur Claude RIBOULET.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel BONNEFILLE, Madame Isabelle de CHAVAGNAC, Messieurs Jérôme CIVADE, Jean-Jacques DAMOUR, Messieurs Félix FLERET, Michel GACON, Louis ENTREMONT, Christian GOULFERT, Jean-François HENRY, Jacques LELIEVRE, Madame Anne LHERMET, Alain MERCIER, Madame PARIS, Messieurs Marcel PARISSÉ, Gilles PARNIERE, Jean-Claude POTHIER, Pascal ROMEUF, Michel SIMON.

Pour les communautés de communes adhérentes :

Messieurs François CAZEAUD, Georges DAJOUX, Bernard DUBOST, Pascal THEVENOUX, Michel RAJAUD, Michel TABUTIN.

Assistaient également à la séance :

Madame Monique SEROUX,
Monsieur Serge THEVENIN, représentant la Communauté de communes Bocage Bourbonnais,
Monsieur Jean-Paul ZAGORSKI, GRDF,
Messieurs Bernard MILLIAND et Jacques PACAUD, ERDF Moulins,
Monsieur Patrick BIHOUES, EDF Clermont-Ferrand,
Monsieur Marc MARMOITON, Payeur Départemental,
Messieurs Bertrand LENOIR, Yves MOREL, Cyril WINTENBERGER, Mesdames Claire-lyse SOUCHON et Ghislaine TALFUMIERE-TAVIOT du SDE 03.

Monsieur Georges CHALMET est désigné secrétaire de séance.

Intégration de six communes au contrat de concession syndicale pour la distribution publique de gaz naturel

Le Président expose :

Le contrat de concession, signé avec Gaz de France Distribution le 25 mars 2005, rassemble 55 communes de l'Allier desservies en gaz naturel et ayant transféré au SDE 03 leur compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ainsi que leurs contrats afférents.

Au cours du dernier trimestre 2011, les communes de Creuzier le Vieux, La Chapelaude, Lapalisse, Prémilhat, Varennes sur Allier et Vendat ont délibéré pour transférer au SDE 03 la compétence d'autorité organisatrice en matière de distribution de gaz. Ces six communes sont actuellement desservies en gaz naturel et

Ainsi, il est de l'intérêt des collectivités, d'intégrer ces communes au contrat de concession commun, et permettre la revalorisation de la redevance de fonctionnement R1 et la mutualisation des moyens de contrôle du concessionnaire.

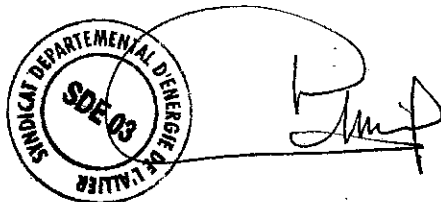
Le Comité Syndical, après délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Approuve l'intégration des six communes au contrat de concession syndicale.

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant n°9 annexé ci-joint.

Fait et délibéré le 13 mars 2012,

Le Président du SDE 03

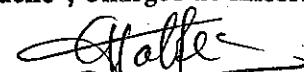


Bernard BONILLO

Certifié exécutoire après

réception en Préfecture le 28.3.12
Publication/Notification le

Pour le Président empêché
L'Attaché, Chargée de Mission


Ghislaine TALFUMIER